

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2016

Étaient présents : Mme HUCHET Annaïck –Mr MAILLET Pascal -Mr Sébastien CHANCLU – Mme MATELOT Marie-Laure -Mr Stéphane SAMZUN – Mr Pierre-Yves LE GAL- Mr Gaël GIRARD- Mme Evelyne LOREAL -Mr Yvon ALLAIN- Mr Eric DELANOE - Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS.

Absents excusés ayant donné procuration :
Madame Geneviève GUICHENEY à Madame Annaïck HUCHET.
Monsieur Franck THOMAS à Monsieur Pierre-Yves LE GAL.
Madame Christine MAHÉ à Monsieur Pascal MAILLET.

Absente excusée : Mme Harriet THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE LOGEMENT DES MEDECINS INTERVENANT SUR BELLE-ILE-EN-MER ANNEE 2015.

Madame Le Maire présente aux conseillers le montant de la participation financière à la charge de la commune pour les frais de logement des médecins qui interviennent à Belle-Ile.

Le montant de la dépense engagée par la Commune de LE PALAIS s'élève à **8360.36 €** :

50 % sont pris en charge par LE PALAIS,

les 50 % restants sont répartis entre Sauzon, Locmaria et Bangor à savoir 1393.39 €/commune.

Après renseignements obtenus, il s'avère que ce logement n'est pas occupé de façon optimale durant l'année.

Aussi, après discussion, le conseil par 4 abstentions et 10 voix contre décide de ne pas participer financièrement aux frais de logement des médecins.

PERSONNEL :FIXATION TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE

Pour l'année 2016 le taux de promotion concernant l'avancement de grade pour un adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé à 100 %. Un agent est concerné.

CREATION EMPLOI PERMANENT GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} classe.

Un emploi relevant de la filière technique sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} est créé à compter du 1^{er} août 2016 (avancement de grade).

CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2^e classe.

Un emploi relevant de la filière technique sur le grade d'adjoint technique territorial 2^e classe est créé à compter du 1^{er} août 2016 (augmentation de l'activité autour de l'école, entretien des locaux ...). Poste initialement créé à 15/35^e supprimé et remplacé par un poste à temps complet.

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte tenu de ces deux créations d'emplois à temps complet à compter du 1^{er} août 2016, le tableau des effectifs est modifié.

FILIERE ADMINISTRATIVE

3 emplois permanents TC (2 catégorie B, 1 catégorie C)

FILIERE TECHNIQUE

8 emplois permanents : 7 TC et 1 TNC

FILIERE SOCIALE

2 emplois permanents TNC

MISE EN VENTE ANCIEN BARNUM ET FIXATION TARIF NOUVEAUX BARNUMS

Le barnum de la commune est mis en vente 3500 €. Toute personne intéressée peut se renseigner en mairie de BANGOR.

3 barnums sont proposés à la location à savoir 100 € chacun (week-end ou journée). Une caution de 1000 € devra être préalablement versée.

SUBVENTION 2016

AMICALE LAIQUE DE BANGOR : 800 €

Voyage à Marie-Galante : 280 €

La Puce à L'Oreille : 300 €

Festival Belle-Ile en Jazz : 400 €

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT 2016

Association des Maires et Présidents E.P.C.I. du Morbihan / 290.08 E

Association Les Iles du Ponant (2.50 €x1776 habitants) : 4440.00 €

DEMANDE PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE 2015/2016 POUR LES ELEVES DES AUTRES COMMUNES SCOLARISES A L'ECOLE DE BANGOR

Madame le Maire donne lecture de l'état des frais de scolarité sollicités auprès des autres communes : LE PALAIS, SAUZON et LOCMARIA pour les enfants scolarisés à l'école de BANGOR à savoir :

| Commune de LE PALAIS | Commune de SAUZON | Commune de LOCMARIA |
|-------------------------|-------------------------|---------------------|
| 7 maternelles x 1 187 € | 2 maternelles x 1 187 € | |
| 8 primaires x 201 € | 4 primaires x 201 € | 2 primaires x 201 € |
| TOTAL 9 917 € | TOTAL 3178 € | TOTAL 402 € |

Le conseil donne son accord.

DEMANDE ACQUISITION VOIRIE BORZOSE

Madame Le Maire revient sur la demande d'un habitant de Borzose qui sollicitait l'acquisition d'une partie du domaine public jouxtant sa parcelle (YD 294 et 304) afin d'accéder plus facilement à sa propriété. Le conseil s'était prononcé défavorablement (délibération 2015-57 du 13 octobre 2015).

Depuis, le propriétaire a déposé une nouvelle demande avec une superficie moindre (10 m2) qui longe sa propriété.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte par 10 voix pour, 3 contre et 1 abstention de céder une partie de voirie au propriétaire intéressé, autorise Madame Le Maire à lancer la procédure d'enquête publique pour le déclassement de cette voie et à rédiger les actes utiles à cette fin.

DISCUSSION

Vu la demande d'un habitant du bourg de BANGOR, Le conseil se prononce favorablement à la numérotation de sa propriété située rue Claude Monet. Un arrêté sera pris dans ce sens.

Madame Le Maire présente les statuts de L'association Laisser Nous Camper, association des Propriétaires de terrains à vocation de loisirs et de Vacances familiales sur Belle-Ile en Mer, créée pour « faire respecter le droit à la propriété et le droit à la propriété et le droit d'usage pour des séjours sous tente ou caravane ». Lors de sa rencontre avec les services de l'Etat, Madame Le Maire avait insisté sur le côté familial de l'occupation de ces terrains, que les usagers participaient à l'économie de l'île et à l'entretien des vallons. Le conseil soutient l'association mais n'a pas compétence pour délibérer sur la loi et invite les membres de l'association à se rapprocher de leurs représentants nationaux.

Après avoir sollicité les services de la Préfecture depuis près deux ans, des démineurs de Brest se sont rendus ce jour sur le site de la plage d'Herlin pour rechercher un obus pouvant présenter un danger pour les usagers de la plage. Ils n'ont rien découvert.

Fin de la séance à 21h50.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

Etaient présents : Mme HUCHET Annaïck –Mr MAILLET Pascal -Mr Sébastien CHANCLU – Mr Stéphane SAMZUN – Mr Pierre-Yves LE GAL- Mr Franck THOMAS – Mr Gaël GIRARD- Mr Yvon ALLAIN- Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS – Mme Geneviève GUICHENEY – Mme Harriet THOMAS – Mme MAHé Christine.

Absentes excusées ayant donné procuration :
Madame Marie-Laure MATELOT à Mr Pascal MAILLET.
Mme Evelyne LOREAL à Madame Annaïck HUCHET
Absent excusé: Mr Eric DELANOE.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS.

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION : désignation coordonnateur communal.

Madame Le Maire désigne un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2017.

OBJET : RENOUVELLEMENT PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT).

Lors de la séance du 30 mars 2016 le Conseil Municipal avait autorisé Madame Le Maire à signer la convention de Projet Educatif de Territoire.

Ce PEDT sera reconduit pour une période de trois ans.

Le conseil donne son accord.

OBJET : TARIF REPAS RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2016/2017.

Madame le Maire propose aux conseillers d'appliquer une augmentation d'environ 2 % sur le prix du repas au restaurant scolaire qui s'élèvera pour l'année scolaire 2016/2017 à :

- 2.85 € pour un repas enfant
- 5.70 € pour un repas adulte

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

OBJET : PRIX DE VENTE VOIRIE COMMUNALE.

Madame le Maire présente aux conseillers les diverses demandes émanant d'habitants de certains villages souhaitant acquérir de la voirie communale jouxtant leurs propriétés.

Après avoir délibéré,

Considérant les charges liées à la procédure d'enquête publique (indemnisation commissaire-enquêteur, frais d'insertion dans la presse),

les conseillers, à l'unanimité, décident que soit fixé un prix unique pour toute demande d'acquisition de voirie communale à savoir 200 € le m2 et précisent que tous les frais inhérents à ces acquisitions (frais de bornage, frais d'actes notariés) seront à la charge du demandeur.

OBJET : REDUCTION SUR LES HEBERGEMENTS ACCORDEE AU FESTIVAL DE BANGOR

Madame Le Maire donne lecture aux conseillers de la demande du Festival de BANGOR dirigé par Madame Blandine JEANNEST qui sollicite une réduction sur la location des chambres du gîte et du mobil-home que les musiciens occuperont durant la période du festival à savoir du 12 au 21 août 2016.

Après avoir délibéré, le conseil décide par 3 abstentions, 10 voix pour, d'accorder 20 % de réduction sur le prix de la location des chambres du gîte et dans la limite de 5 chambres.

Pas de réduction accordée sur la location du mobil-home.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE.

Afin de corriger une anomalie dans le budget primitif, il convient d'établir les écritures suivantes :

Chapitre 78 compte 7811 reprise sur amortissement : - 4 660 €
Chapitre 042 compte 7811 reprise sur amortissement : + 4 660 €

Chapitre 041 compte 204412 subvention d'équipement : - 4 660 €
Chapitre 040 compte 204412 subvention d'équipement : + 4 660 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.